

Le Livret Paris partage, nouveau livret solidaire du Crédit Municipal de Paris

En cette veille de fêtes de fin d'année, le Crédit Municipal de Paris lance un nouveau produit d'épargne solidaire, le Livret Paris Partage. Ce livret au taux d'intérêt attractif, qui permet à l'épargnant de partager une partie de ses intérêts avec une association d'intérêt général, est l'occasion de donner du sens à son épargne.

Une épargne innovante et solidaire, en toute liberté

Avec un taux d'intérêt de 1%*, ce nouveau livret permet de placer de 50 € à 50 000 € tout en finançant une association à vocation sociale : chaque client choisit de reverser 25, 50, 75 ou 100 % de ses intérêts à une des trois associations partenaires du dispositif. Comme l'ensemble des produits d'épargne du Crédit Municipal de Paris, le Livret Paris Partage bénéficie du label Finansol, garantie de sa solidarité et de sa transparence.

Le Livret Paris Partage est accessible à toute personne physique majeure, résidente fiscale en France. L'épargnant dispose librement de son capital et peut effectuer des versements à tout moment, sans frais.

« Institution publique à vocation sociale, le Crédit Municipal de Paris est un acteur historique de la finance sociale et solidaire. Avec ce nouveau livret doublement solidaire, le Crédit Municipal de Paris renforce son soutien aux projets à impact social positif, en cohérence avec les valeurs qui sont au cœur de notre établissement depuis sa création en 1637. Notre ambition est de collecter 30 millions d'euros d'ici à 2020, ce qui permettra de reverser au minimum 58 000 euros par an aux associations. » Frédéric Mauget, Directeur général du Crédit Municipal de Paris.

Un impact social fort et direct

Le Crédit Municipal de Paris a sélectionné trois associations avec lesquelles les épargnants peuvent partager leurs intérêts. Le capital placé sert quant à lui à financer l'activité sociale du prêt sur gage.



Emmaüs Coup de main est une structure d'insertion professionnelle et d'hébergement dans Paris et en Seine-Saint-Denis.

Elle a été choisie pour son action sur le terrain et son ancrage territorial fort : 41 personnes hébergées et 80 salariés en insertion professionnelle accueillis.



L'Agence du Don en Nature collecte les invendus neufs non alimentaires au profit des plus démunis en France.

Elle a été choisie pour sa capacité à impliquer des entreprises au bénéfice d'un réseau de 750 associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion.



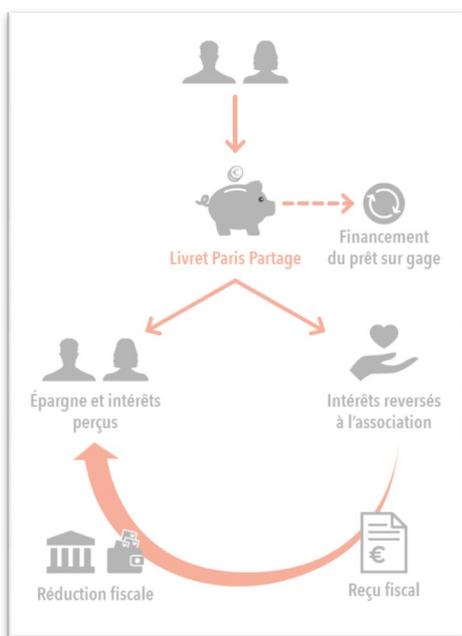
La Fondation Siel Bleu est un groupe associatif qui propose un nouveau modèle de santé pour l'inclusion sociale et économique via l'activité physique.

Elle a été choisie pour son accompagnement innovant d'un public fragile : 120 000 personnes âgées, personnes souffrant de maladies chroniques ou en situation de précarité.

L'épargne de partage en pratique

Après avoir choisi l'association à soutenir, le client alimente son compte par virement bancaire. Il perçoit ses intérêts nets et le Crédit Municipal verse directement les dons à l'association. Le client reçoit ensuite un reçu fiscal de l'association. Grâce à une fiscalité avantageuse, le don rapporte environ deux fois plus à l'association que ce qu'il coûte à l'épargnant.

Exemple : un épargnant reçoit 100 € d'intérêts bruts et a décidé de donner 25 % de ses intérêts à l'une des associations partenaires. Après impôt et déduction fiscale, il percevra 59,79 € d'intérêts ; l'association recevra, elle, 19,45 € nets. A titre de comparaison, s'il n'avait pas fait de don à l'association le client aurait perçu 70 € nets. Le don lui "coûte" ainsi une dizaine d'euros mais en rapporte le double à l'association.



* Taux annuel brut en vigueur. Les intérêts générés sont soumis aux prélèvements fiscaux et sociaux.



Le Livret Paris Partage bénéficie du label Finansol, garantie de sa solidarité et de sa transparence.

A propos du Crédit Municipal de Paris

Établissement public administratif de crédit et d'aide sociale de la Ville de Paris, le Crédit Municipal propose une gamme de services solidaires, simples et flexibles, adaptés aux besoins de chacun. Créé en 1637 par le philanthrope Théophraste Renaudot, sa vocation première fut de lutter contre l'usure en offrant un service de prêt sur gage. À travers les siècles, le Crédit Municipal de Paris a conservé cette activité première tout en développant une large palette de nouveaux services autour de l'objet et dans le domaine de la finance solidaire. Il est aujourd'hui un acteur incontournable de la finance sociale et solidaire au service des Parisiens et des Franciliens.

Contacts presse

Jeanne Mougel, Directrice de la communication, du digital et du marketing
01 44 61 63 28 / 06 67 04 50 13 / jmougel@creditmunicipal.fr

Agnès Colas des Francs, Responsable de communication
01 44 61 65 24 / 06 21 10 30 53 / acolasdesfrancs@creditmunicipal.fr